

La lettre de

PARLY



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS

LE CENTRE COMMERCIAL: QUEL AVENIR?



Chères, très chères enseignes...

Unité de nom, unité de lieu, unité de style... Selon une construction classique, la vie du Centre Commercial est liée à celle des résidences d'habitation. Et à les en croire, les Parlysiens ne sont pas peu fiers de la proximité de cette prestigieuse galerie marchande qui a beaucoup fait pour le renom de leur ensemble immobilier. Autant qu'au maintien de leur tranquillité, ils tiennent en effet au confort et au standing de leur environnement.

Nul ne s'étonnera donc des inquiétudes commençant à poindre ici ou là à l'annonce d'une "restructuration" de ce Centre qui fait partie intégrante de notre ensemble et qui constitue, par là même, une part essentielle de notre patrimoine. Des craintes d'autant plus justifiées qu'elles se fondent sur une évolution générale de la société allant dans le sens d'une perte des valeurs... même marchandes.

Quoi de plus légitime que la nostalgie de ces pionniers de Parly 2 qui ont évolué à l'ombre du "mail" le plus renommé d'Europe ? Quoi de moins étonnant que leur tristesse d'avoir vu partir de chères, très chères enseignes témoi-

gnant de cet "art de vivre" si habilement vendu par le promoteur avec chaque appartement ? Et si, face à une société en plein bouleversement, notre Centre était un môle de résistance à la banalisation ambiante...

Qu'après trente années, la galerie d'antan bénéficie d'un petit coup de fraîcheur, bien sûr. Que des efforts soient poursuivis pour faciliter la circulation et le stationnement, sans doute. Que tout soit entrepris pour améliorer l'accueil et rentabiliser au mieux les espaces, en effet. Mais que l'on prenne garde à ce que la création d'un complexe cinématographique ou que la floraison de "fast food" n'altère pas trop la fréquentation des lieux...

Sans jouer au misanthrope, le Parlysiens est plus soucieux que tout de son bien-être, d'une sérénité qui rime plus que jamais avec sécurité. Il a conscience que les limites de l'offre en transports en commun - si péniblement vécues parfois - constituent en l'occurrence un atout. Il souhaite en tout cas que son Centre Commercial conserve - ou retrouve - le lustre qui fut à l'origine le sien grâce à ses chères, très chères enseignes...

Jean-François PEUMERY

LE CENTRE COMMERCIAL : QUEL AVENIR ?

Depuis deux ans, les copropriétaires du centre commercial ont mandaté la Société des Centres Commerciaux (S.C.C.) pour réfléchir au devenir du centre commercial. Une réflexion a été engagée avec l'aide de plusieurs cabinets d'architectes. Les objectifs sont les suivants :

- 1 - Faciliter la vie des clients en améliorant les accès et la fluidité de la circulation des parkings.
- 2 - Augmenter le nombre de places de parking.
- 3 - Rénover le centre commercial existant et restructurer certaines zones.



Au cours de ces derniers mois, différentes modifications sont intervenues telles que :

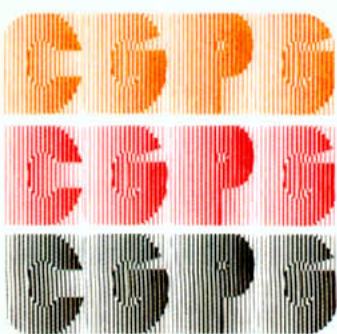
a) Nouveaux accès depuis la RD 186 qui ont été réalisés à l'initiative de la ville du Chesnay en cofinancement par la ville du Chesnay et par le Syndicat des copropriétaires du centre commercial. Ces nouveaux accès permettront, d'une part, l'accès direct au parking des Comtesses et, d'autre part, de supprimer les livraisons des commerces par la rue Clostermann.

b) La nouvelle implantation de la FNAC avec de nouveaux parkings et de nouveaux accès à partir de et sur l'avenue Dutartre.

Les copropriétaires viennent de retenir un cabinet d'architectes français de renommée internationale afin d'avancer sur les objectifs précités, le but des copropriétaires étant de définir un programme avant la fin de l'année.

Cette réflexion est menée en concertation avec le Conseil Principal des résidents de Parly 2 ainsi qu'avec les différentes autorités administratives et, en particulier, la Mairie du Chesnay, le Conseil Général (département des routes et des transports), la direction départementale de l'équipement, les architectes des Bâtiments de France...

Jean-Marie MENU



CGPG

SA au capital de 504 000 Euros

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél. 01 45 21 67 67 - Fax. 01 45 21 67 68

e-mail cgpg@cgpg.fr



PEINTURE INTERIEURE - TRAITEMENT DE FACADES
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

SECURITE DU CENTRE COMMERCIAL :

la vigilance s'impose...

Il faut déplorer une recrudescence des vols avec effraction et violence depuis deux ou trois ans dans les magasins de Parly 2, et plus particulièrement depuis le début de l'année 2001.

Le 21 mai dernier, une étape a été franchie avec un casse de magasin et une prise d'otages par des individus cagoulés et armés. Plus encore qu'aux clients du centre commercial, dont la probabilité de se retrouver confrontés à de tels incidents reste faible malgré tout, c'est surtout au personnel que nous devons penser, car ils sont en première ligne face à ces agressions.

Force est de constater que Parly 2 a su garder malgré tout un niveau de fréquentation qui lui permet de rester l'exception tranquille des centres commerciaux de la région parisienne.

Il paraît néanmoins urgent de travailler avec l'association des commerçants, pour rechercher les solutions susceptibles de faire retrouver le slogan des années 80 : "il fait bon vivre à Parly 2".

Les principales pistes pour y revenir sont :

- Eviter toute réduction du nombre de vigiles,
- renforcer la garde de nuit,
- pérenniser les grooms qui peuvent avoir une mission de surveillance.

La sécurité tout comme la qualité a un coût; à force de vouloir faire des économies, on finit par multiplier les problèmes.

Nous avons suffisamment d'exemples autour de nous de centres commerciaux maîtrisant mal leur fréquentation pour ne pas commettre les mêmes erreurs à Parly 2.

La réunion du Conseil Principal du 29 mai dernier a été consacrée à la présentation de l'évolution du Centre Commercial de Parly 2 par la SCC (Société des Centres Commerciaux). Des pistes de réflexion sont actuellement étudiées en ce sens.

Si l'agrandissement du parking et l'amélioration de l'esthétique et de la propreté du centre recueillent un large consensus de la part des copropriétaires de Parly 2, d'autres idées évoquées nous laissent perplexes quant à leurs conséquences.

En effet, la station d'essence et le

garage BP viennent de fermer leurs portes, et pour éviter toute dérive, les copropriétaires du centre ont racheté le site. Ils étudient la meilleure façon de valoriser ce qu'ils considèrent comme une vitrine.

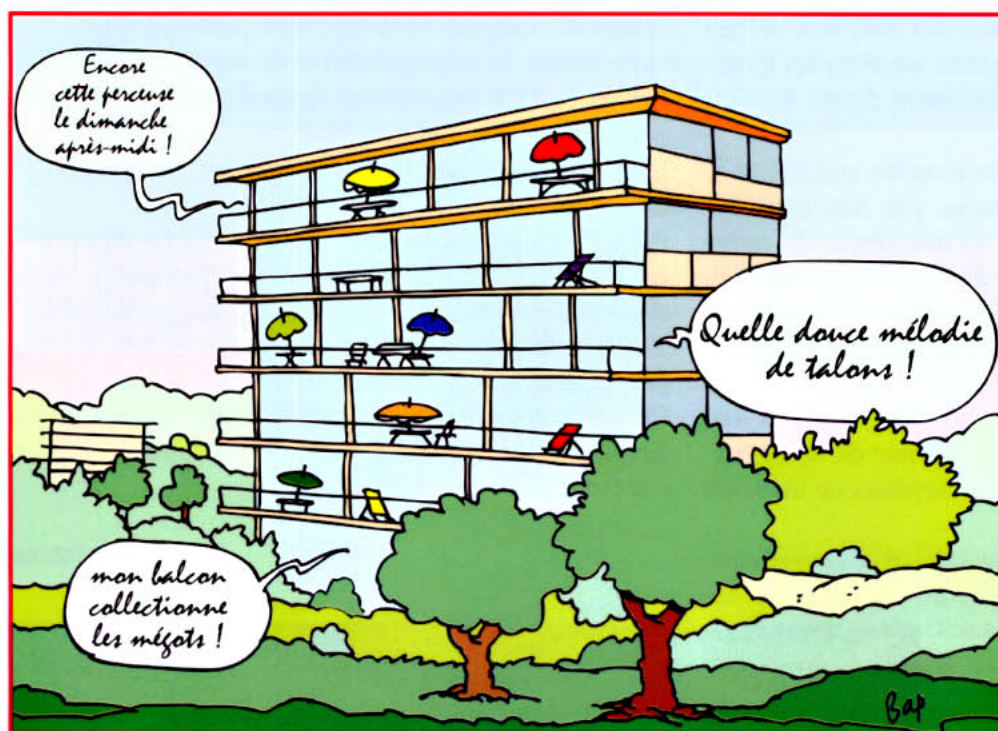
Il est question de créer un complexe cinématographique à un endroit ou à un autre.

Par ailleurs, la vaste zone du nouveau centre où avaient été installés sans grand succès des restaurants variés pourrait accueillir un magasin touchant le grand public. Si l'on ajoute la création d'une ligne de bus sur site propre jusqu'aux gares de Versailles Rive Gauche et des Chantiers qui dessert une banlieue plus sensible, nous devons veiller à rester vigilants sur les conséquences de ces évolutions.

Michel TEXIER



BRUIT : le respect d'autrui d'abord...



sés pour certains travaux "les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables et les samedis de :
9 h à 12 h
et de : 14 h à 18 h 30.

Les dimanches et jours fériés de :
10 h à 12 h".

Le bruit est une source de nuisances qui est de plus en plus mal acceptée. La qualité acoustique évolue dans le temps; l'âge de l'immeuble détermine la réglementation applicable ;

- Aucune réglementation dans les immeubles anciens,
- la première réglementation acoustique s'applique dans les immeubles dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} juillet 1970,
- la nouvelle réglementation acoustique s'applique dans les immeubles dont le permis de construire a été déposé après le 1^{er} janvier 1996,
- les dispositions de l'arrêté du 30 juin 1999 sont applicables à tout bâtiment d'habitation ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter du 1^{er} janvier 2000.

Il existe certains procédés d'amélioration de la qualité acoustique; cependant, **entre toutes les nuisances, les bruits dus au comportement anormal de l'habitant "le bruit de voisinage" est le plus mal accepté.**

Quelle est la réglementation ?

- La loi 92-1444 du 31 décembre

1992 instaure une protection générale contre le bruit,

- l'article R 48-2 du décret 95-408 du 18 avril 1995 précise "... sera punie de l'amende prévue pour les contraventions de troisième classe toute personne, qui dans un lieu public ou privé, aura été à l'origine par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité",
- l'arrêté préfectoral 99-364 relatif à la lutte contre le bruit précise notamment "tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit", "les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage",
- l'arrêté pris par Monsieur le Maire du Chesnay le 1^{er} mars 2001 renforce l'arrêté ci-dessus en réduisant les horaires autori-

Le règlement intérieur de Parly 2 prévoit également que "tout doit être mis en œuvre pour que le calme règne dans l'ensemble immobilier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des immeubles. Ainsi les bruits intempestifs, radio, télévision, instruments de musique, ronflements inconsidérés de moteurs, etc, ne doivent pas gêner les occupants des appartements voisins et ce, quelle que soit l'heure".

Les horaires à respecter pour certains travaux sont ceux de l'arrêté municipal du 1^{er} mars 2001, plus restrictifs que ceux prévus dans notre règlement !

Si les rappels à l'ordre ne suffisent pas, vous pouvez déposer une plainte, mais avant d'en arriver à cette extrémité, rappelons que les règles de bon voisinage passent par le respect d'autrui; respecter certaines règles de savoir vivre permettent d'éviter beaucoup de soucis; attention aux portes qui claquent, aux talons martelant le parquet, aux chasses d'eau en pleine nuit.... etc.

Catherine RICH

LES CONTRATS LOCAUX DE SECURITE

Michel PRADAUD a rencontré le Commissaire Central de Versailles, Eric DRAILLARD pour évoquer et comprendre l'intérêt de participer à la mise en place d'un contrat local de sécurité.



Eric DRAILLARD

Les contrats locaux de sécurité (CLS) constituent une approche partenariale et concrète pour contribuer à résoudre, au moins partiellement, des problèmes de sécurité.

Pour que cette procédure opérationnelle porte ses fruits, elle doit s'appuyer sur un diagnostic local.

Le contrat qui en sera issu marquera l'engagement

des partenaires sur des orientations prioritaires et des plans d'action, et s'articulera en fiches d'action assorties d'indicateurs chiffrés permettant aux acteurs de mesurer ensemble leurs efforts et leurs résultats et d'en informer la population.

La démarche mise en place par les contrats locaux de sécurité (CLS) est directement orientée vers la résolution concrète des problèmes sur un territoire donné. Elle mobilise l'ensemble des acteurs locaux de la prévention, de la répression et du traitement social. Elle est étroitement liée, non juridiquement, mais en fait, au développement d'activités nouvelles pour l'emploi des jeunes puisque depuis 2000, 20 000 adjoints de sécurité (ADS) et 15 000 agents locaux de médiation sociale (ALMS) ont été recrutés.

Cette démarche novatrice est difficile : elle appelle un véritable partenariat opérationnel qui nécessite de mettre en place des méthodes de travail innovantes afin d'ajuster les réponses publiques aux attentes des habitants.

Les CLS, mis en place par la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997 constituent une procédure contractuelle qui engage ses signataires dans la mise en

œuvre d'actions concertées au niveau local.

Ces contrats sont élaborés conjointement par le Préfet, le Procureur de la République et le Maire, les Recteurs ou leurs représentants sont associés à cette démarche.

L'ensemble des acteurs institutionnels et sociaux sont également mobilisés dans une vaste et réelle concertation : les directeurs des établissements scolaires, les services de police et de gendarmerie, les responsables des services sociaux, ceux de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, les magistrats du siège et notamment les juges des enfants et les juges de l'application des peines. De même peuvent être associés à la réflexion et à l'action : le monde associatif et sportif, les représentants des bailleurs sociaux, les sociétés de transport en commun, les responsables des principaux établissements commerciaux, etc.

Ces conventions, qui portent sur le territoire d'une commune, d'une agglomération ou sur un réseau de transports, sont signées par le Préfet, le Procureur de la République et le (ou les) Maire(s) concerné(s) ainsi que, s'il y a lieu, par le Recteur d'Académie, le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Général.

Dans l'environnement de Parly 2, il paraît souhaitable en attendant une formalisation de ce type de contrat, de préparer et d'organiser des réunions de travail rassemblant les acteurs majeurs du canton Le Chesnay-Rocquencourt :

Messieurs les Maires, les Directeurs des Services de Polices Nationale et Municipale, le service Sécurité et la Direction du Centre Commercial, le Conseil Principal de Parly 2, les Chefs d'établissement et les Associations Sportives ainsi que les organisations de Transports en Commun.

Si, déjà, il était réalisable d'institutionnaliser au moins une, voire deux, réunions annuelles, un pas significatif serait franchi pour rechercher des solutions pragmatiques relatives au maintien de la sécurité des personnes et des biens.

Michel PRADAUD



Groupe Miège

**EXPLOITATION CHAUFFAGE
CLIMATISATION - VENTILATION
CHAUFFAGE - FUMISTERIE
PLOMBERIE - ETANCHEITE
COUVERTURE-MH
TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT
RESEAUX CABLES**

39, Bd de la Muette 95142 GARGES-LES-GONESSE Cedex / Tél. 01 34 45 00 00 Télécopie 01 34 45 21 99

BILAN DE L'ASSEMBLEE DU 14 JUIN 2001 :

UNE REUNION SANS SURPRISE

L'ordre du jour peu dense de l'assemblée n'a pas motivé la participation des copropriétaires qui ont préféré adresser leur pouvoir au représentant de leur résidence.

Le nombre de présents et représentés diminue ainsi progressivement depuis quelques années.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées sans surprise à une très large majorité et l'ambiance assez sereine de l'assemblée, qui s'est terminée à 23 heures, reflétait le calme de l'exercice passé.



Cette assemblée a une fois encore permis à chaque participant de s'exprimer et aux nouveaux acquéreurs, toujours plus nombreux, de faire connaissance avec les instances représentatives de Parly 2 : l'assemblée annuelle sert aussi à cela !

Catherine RICH

VOTES SIMPLIFIES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE COPROPRIETE

Les règles de vote en assemblées générales viennent d'être assouplies. Si l'assemblée générale refuse de voter des travaux qui demandent en principe, un accord de la majorité absolue des copropriétaires, il n'est plus nécessaire d'attendre une nouvelle assemblée générale pour tenter à nouveau de faire adopter cette décision.

Si la proposition recueille un tiers des voix de tous les copropriétaires au moins, un second vote peut être organisé immédiatement. Cette mesure concerne notamment certains travaux d'amélioration de l'immeuble. Pour "passer" lors de ce deuxième vote, la majorité des copro-

priétaires présents ou représentés à l'assemblée suffit.

Tans pis pour les absents, désormais ils ont tort.

Seuls les suffrages exprimés sont valables dans le décompte de voix. L'abstention n'est donc plus considérée comme un vote négatif. Cette mesure de simplification est particulièrement bienvenue, puisqu'elle s'applique également à toutes les décisions relatives aux travaux d'entretien courant de l'immeuble.

Pour Parly 2 particulièrement, la décision de mise en place de paraboles collectives devient enfin réalisable au cours d'une seule assemblée générale.

Michel PRADAUD



PARLY 2, MEMBRE DE L'U.S.G.C.

Depuis maintenant plusieurs années, l'Union Syndicale des Grandes Copropriétés regroupant plus de trente copropriétés représentant plus de 100 000 habitants fait entendre sa voix auprès des Pouvoirs Publics.

L'Association est maintenant reconnue : elle a participé à la mise en œuvre de la loi sur le Renouveau Urbain (loi SRU), et à des actions pour la maîtrise des charges, la sélection des fournisseurs, etc.

Parly 2 en fait partie, c'est pourquoi le logo de l'U.S.G.C figure désormais dans La Lettre de Parly 2.

Michel PRADAUD

BIENTOT L'EURO !

Depuis le 1^{er} janvier 1999, l'euro est devenu la monnaie unique des états membres de l'Union Européenne ayant accepté de participer à cette union monétaire.

A cette date, le taux de conversion des monnaies nationales en euro a été définitivement fixé :

1 euro = 6,55957 Francs

Une période transitoire de trois ans s'est ouverte. Jusqu'à la fin de cette période, le 31 décembre 2001, il n'y a pour les particuliers et les entreprises, ni interdiction, ni obligation d'utiliser l'euro.

La SCC, syndic de Parly 2, passe à l'euro le 1^{er} Septembre prochain.

Votre appel de charges du 4^{ème} trimestre 2001 sera établi en euros avec un double affichage en francs.

- Le montant des charges sera prélevé sur votre compte bancaire, le prélèvement sera effectué en euros,
- Vous réglez par chèque; si votre chéquier est en francs, vous nous réglez en francs, si votre chéquier est en euros, vous nous réglez en euros; vous nous aiderez en réglant en euros !

Catherine RICH

APPEL DE CHARGES

DU SYNDICAT
DES COPROPRIETAIRES
DU CHESNAY TRIANON

SOCIÉTÉ DES CENTRES COMMERCIAUX
GESTION DES GRANDS ENSEMBLES IMMOBILIERS
SYNDIC DE PARLY 2
S.A. au capital de 12.858.000 frs
R.C.S. Paris B 688 981 231

2. av. Charles de Gaulle
Boîte Postale 65
78152 Le Chesnay Cedex
Tel : 01 39 55 55 45
Fax : 01 39 55 05 43
Compta : 01 39 55 83 18



Le Chesnay, le

COMPTE

RESIDENCE

MR EURO

3 RUE DE L'EUROPE

78150 LE CHESNAY

DESCRIPTION DES LOTS Le tableau ci-dessous récapitule les paramètres utilisés pour l'établissement du présent appel.

Nombre d'actions	Type	Nb	Tantième de charges	Tantièmes pondérés		Surface de chauffe	Jours	
				Ascenseur	Entretien		Occ.	Ch.
0	APPT	1	159	175				
0	CAVE	1	1					
0	PARK	1	2					
0	Total	3	162	175				

VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS LE MONTANT DE VOTRE QUOTE-PART SUR :

APPEL PROVISIONNEL DU QUATRIEME TRIMESTRE 2001

Nature des opérations	Nombre de tantièmes	Valeur du tantième	Montant en Euros
APPEL PROV. 2 EME TRIM. 2001 PRINC.	162	1,810	293,15
APPEL PROV. 2 EME TRIM. 2001 SEC.	162	1,898	307,47
REFECTION MURS-BAVETTES MET. SEC.	160	0,311	49,76
REFECTION PALIERS ETAGES SEC.	160	0,684	109,52
REFECTION ESCALIER SEC.	162	0,088	14,32
TOTAL SYNDICAT PRINCIPAL			293,15
TOTAL SYNDICAT SECONDAIRE			481,09
SOLDE EN VOTRE FAVEUR			127,17-

VOTRE COMPTE CI-DESSOUS SERA DEBITE DE 215,68 € LE 12.10.01 € 647,06
DE 215,69 € LE 9.11.01
DE 215,69 € LE 5.12.01
- BANQUE DE L'EUROPE FF 4.244,44

Que vous soyez actionnaire de la SAIG le Chesnay Trianon ou copropriétaire, vous devez régler le présent appel de charge au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU CHESNAY TRIANON. Il est rappelé que les actionnaires règlent d'ordre et pour compte de la SAIG le Chesnay Trianon au prorata de leur quote part. Si vous n'avez pas demandé le prélèvement automatique sur votre compte bancaire des sommes appelées, ce montant est à régler dans les 25 premiers jours du trimestre, par chèques bancaire ou postal accompagné du coupon à découper en haut à droite du présent appel.

Cartes professionnelles délivrées à Paris par la Préfecture de Police Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce n° 2186
Gestion Immobilière n° 1365. Garanties délivrées par la Banque de La Hénin 73, rue d'Angou - 75381 Paris Cedex 08.



La signature de la propreté



PROPRETE

Entretiens périodiques et interventions ponctuelles

HYGIENE

Dépollution et assainissement des Réseaux Aérauliques
Désinfection, Désinsectisation et Dératisation

TEL : 01 41 38 32 20

FAX : 01 47 72 24 63

29, rue Victor HUGO - 92800 PUTEAUX

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

La commune du Chesnay est arrivée en fin de contrat avec la société concessionnaire, et un appel d'offres a été lancé pour les prochaines années. La ville de Rocquencourt s'apprête à faire de même en 2002.

Si dans la ville de Rocquencourt l'accès aux quatre résidences est relativement classique avec un camion compacteur, il n'en est pas de même au Chesnay où sur les trente deux résidences, plus de la moitié s'avère difficilement accessible avec un camion poids lourds. C'est pour ces raisons qu'en 1976, la commune du Chesnay se voyait dans l'obligation d'abandonner cette solution à Parly 2, et prévoyait la mise en place de véhicules légers et étroits appelés bennes, chargés du ramassage des sacs poubelles jusque dans certains squares par les voies piétonnes.

Cette solution est d'ailleurs monnaie courante dans de nombreuses villes de France, où les vieux quartiers constitués de ruelles étroites n'autorisent pas le ramassage des ordures ménagères avec les camions compacteurs classiques.

La solution benne ne présente que des avantages : véhicules plus silencieux et surtout finis les amoncellements de sacs aux sorties des squares qui rendaient l'accès de nos immeubles disgracieux et nauséabonds pendant les nombreuses heures de la fin d'après-midi jusqu'au soir de 20 h à 21 h.

Aussi, avons nous été étonnés lorsque la nouvelle municipalité nous a informé que l'appel d'offres prévoyait la suppression des bennes et le retour au ramassage le soir entre 18 h et 21 h sous prétexte que la ville ne souhaitait plus supporter le surcoût des bennes.



Les voies de Parly 2 s'étaient-elles soudainement élargies et le nombre de véhicules en stationnement avait-il diminué au point de rendre possible en 2001 ce qui avait dû être abandonné 20 ans plus tôt en raison des difficultés majeures que rencontrait la société chargée du ramassage des ordures ménagères et des gênes et nuisances qui en résultaient ?

L'argument selon lequel les voies seraient dégagées par la fourrière nous est apparu comme une aimable plaisanterie...

Le Conseil Principal a mis ce sujet à l'ordre du jour de sa réunion du 12 avril et en a informé la municipalité.

Lors de cette réunion, M. RECHAGNIEUX, en charge de ces problèmes à la mairie, est venu donner les éclaircissements nécessaires et constater qu'à l'unanimité les représentants des résidences souhaitant le maintien des bennes et le ramassage matinal.

Nous espérons que ce message fort à été pris en compte dans une nouvelle rédaction de l'appel d'offres, afin que soient maintenues les procédures actuelles.

Le Conseil Principal restera vigilant et vous tiendra informé dans sa prochaine lettre de Parly 2 de l'évolution de ce dossier.

Michel TEXIER

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES A PARLY 2

Il est organisé différemment sur les communes du Chesnay et de Rocquencourt, et s'effectue ainsi :

Pour le Chesnay :

Ordures ménagères : tous les jours de l'année, sauf les jeudis, dimanches et le 1^{er} mai.

Verre et papier : tous les jeudis, sauf le 1^{er} mai.

Encombrants : tous les jours, sauf les lundis, jeudis, dimanches et le 1^{er} mai.

Pour Rocquencourt :

Ordures ménagères : les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

Verre et papier : les mercredis.

Encombrants : le 1^{er} et le 3^{ème} mardi de chaque mois.

Avant le ramassage, c'est entre 150 et 80 sacs suivant les jours qu'il faut remplir, sortir des locaux vide-ordures, pour une résidence moyenne de Parly 2, soit entre 5400 et 2800 sacs par jour pour l'ensemble de Parly 2.

Ce travail est essentiellement fait par nos sociétés de prestations de services, il occupe trente personnes pour environ quatre heures chaque jour. N'oublions pas qu'il faut ensuite nettoyer les locaux après chaque opération.

Internet...

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET... MARIAGE

En cette période de forte effervescence dans de nombreux domaines, dont ceux des nouvelles technologies et de la nouvelle économie, Parly 2 ne reste pas à l'écart de ce mouvement, certes, mais s'efforce de conserver une certaine sérénité.

Disposant d'un site internet depuis plusieurs années, la copropriété en partenariat avec le Centre Commercial travaille à l'élaboration d'un site de seconde génération de type portail...

En marge de cette réflexion, et même si la copropriété n'a pas pour finalité de faire acte de commerce, inspirons nous d'une "expérience" de commerce électronique pour en tirer quelques leçons ! Celle du mariage ...

Surfez sur les quelques sites spécialisés dans le mariage depuis le choix de la robe, jusqu'à la liste des cadeaux, en passant par la réservation d'avion du voyage de noces et le choix d'un traiteur !

Que proposent-ils ? Tout simplement de faciliter la vie des futurs mariés et de leurs invités engagés les uns et les autres dans une course complexe et fatigante pour préparer le jour des épousailles. Ces sites sont pour l'essentiel des portails qui offrent un service d'accompagnement dans les multiples tâches à réaliser, et mettent en relation les futurs mariés avec les fournisseurs dont ils vont avoir besoin.

Ainsi ne s'agit-il pas de vendre directement, ce qui évite le problème douloureux des stocks et de la logistique d'acheminement, mais de rassembler en un seul lieu un guide et des liens directs avec les producteurs qui se chargeront de la bonne livraison de ce qui leur aura été commandé. On trouve sur ces sites plusieurs centaines de modèle de robes de mariés; il suffit de cliquer sur la photo de l'une d'elle pour être envoyé sur le site du couturier ou du magasin de confection. On crée sa liste de mariages à partir de produits venant de boutiques différentes, opérant ainsi une liste globale virtuelle sans être contraint de tout choisir chez un seul fournisseur. On repère les promotions pour les avions en direction d'Honolulu ou de Venise. On compare la qualité des photographies pour se mettre en relation avec le professionnel qui les expose.



O. Le Gendre, analyste-expert et observateur avisé, estime qu'agissant comme intermédiaires, ces sites doivent essentiellement leurs succès à trois facteurs :

- savoir attirer une catégorie de clients bien particulière (même peu nombreux) en les aidant à résoudre un problème qui se pose à eux,
- savoir nouer des relations étroites avec des fournisseurs de prestige qui sauront rendre le service ou vendre le produit adéquat,
- réaliser un site attrayant et solide (mise en page, lecture, liens, rapidité de l'infrastructure...)

Un portail n'existe que s'il rend un service attendu par certains clients. Un site ne se fait pas comme une vitrine visant à démontrer sa modernité et que l'on n'est pas à la traîne des autres, mais comme une réponse à un besoin bien identifié.

En commerce électronique, est-il besoin de le rappeler, que la logistique a tendance à plomber les comptes. Il n'est pas stupide de laisser à d'autres le soin de l'assurer, et de se concentrer sur une valeur ajoutée de service.

Valeur ajoutée, expression qu'il nous faut absolument appliquer et intégrer dans l'évolution de notre site internet. Il y va de sa crédibilité et de son succès. N'hésitez pas à ajouter votre contribution à notre propre réflexion.

Louis SAUVEE



RAPPEL COUPURE D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Du Dimanche 29 juillet 2001 à 20 h.
Au Samedi 4 août 2001 à 20 h.

La Société ELYO chargée de l'exploitation des installations de chauffage de Parly 2 effectuera les travaux annuels de vérification et de révision de celle ci.

Ces travaux nécessitent l'arrêt total de l'exploitation et la fourniture d'eau chaude sanitaire sera interrompue pendant cette période.

LES PISCINES.....

Il fait beau et les piscines des résidences sont ouvertes depuis le **13 juin** ; la date de fermeture est arrêtée au **16 septembre**.

Les piscines sont ouvertes de **11 h le matin jusqu'à 20 h**.

Une innovation cette année ; la piscine Longchamp sera ouverte jusqu'à **21 h** ! vous étiez nombreux à le demander ! nous faisons un essai cette année, mais cette expérience ne pourra sans doute pas être étendue à tous les bassins.

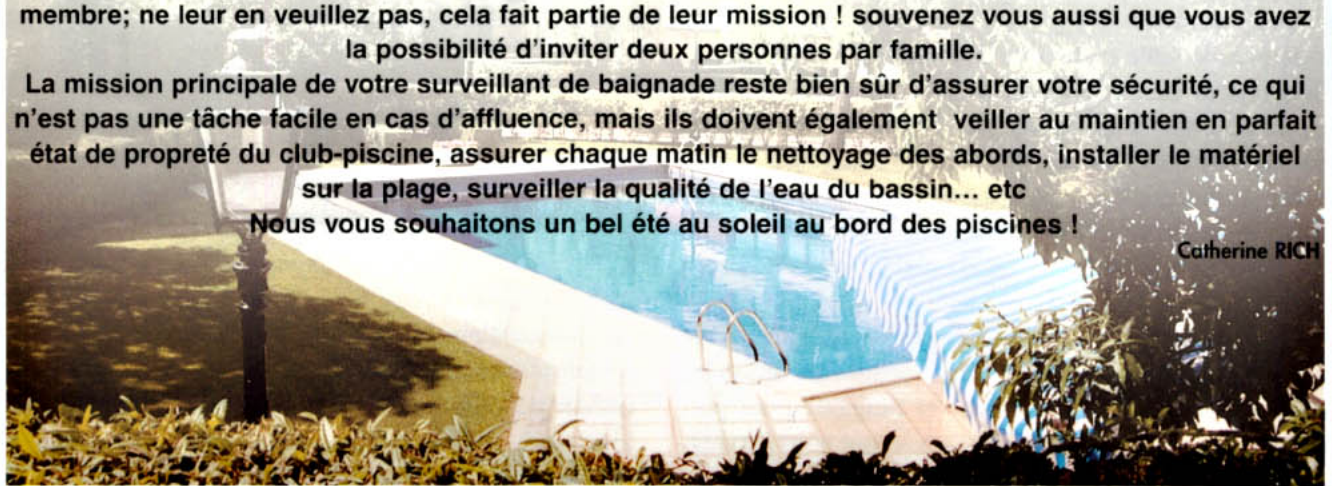
Nous avons choisi une entreprise qui nous envoie des surveillants de baignade et assure le gardiennage pendant la nuit.

Les surveillants de baignade sont tous équipés d'un mobile ; ils doivent tout d'abord vérifier que vous êtes résidents de Parly 2 ayant accès au Club, par un contrôle systématique de votre carte de membre; ne leur en veuillez pas, cela fait partie de leur mission ! souvenez vous aussi que vous avez la possibilité d'inviter deux personnes par famille.

La mission principale de votre surveillant de baignade reste bien sûr d'assurer votre sécurité, ce qui n'est pas une tâche facile en cas d'affluence, mais ils doivent également veiller au maintien en parfait état de propreté du club-piscine, assurer chaque matin le nettoyage des abords, installer le matériel sur la plage, surveiller la qualité de l'eau du bassin... etc

Nous vous souhaitons un bel été au soleil au bord des piscines !

Catherine RICH



POUR OPTIMISER



LE RENDEMENT

& LE COÛT

DES ÉNERGIES



ELYO

ELYO EST LÀ.

Ile-de-France

7, RUE CAMBRONNE - 75739 PARIS CEDEX 15

01 45 66 30 00

NOUS AVONS TANT D'ÉNERGIE À PARTAGER

C L U B

ARS

CENTRE CULTUREL
DE PARLY 2



Au moment où nous vous écrivons, il est encore un peu tôt pour donner tous les détails de la rentrée de septembre 2001, mais on peut déjà dire que l'ensemble des activités reprendra à peu près comme l'an dernier.

Activités :

Bibliothèque pour tous les âges - **Anglais** enfants (CE1 & CE2) et adultes (cinq niveaux : tests en septembre) - **Espagnol** (plusieurs niveaux : tests en septembre) - **Français** (pour les étrangers) -

nois - **Œnologie** (cours et dîners dégustations de vins) - **Conférences** sur l'Art de l'Histoire - **Cours d'Histoire de l'Art** - **Scrabble** - **Sorties** au Théâtre à Paris - **Expositions** de peinture - **Animations enfants** (de sept à onze ans) pendant les vacances scolaires.

Fermeture de l'accueil du Club : 30 juin au 17 septembre.

La bibliothèque restera ouverte tout l'été et le **Bridge** à certaines périodes ; renseignez-vous sur notre répondeur des horaires d'été, réduits.

Notre brochure jaune (avec les horaires et les prix) sera mise dans toutes les boîtes aux lettres du Chesnay début septembre.

Stand au Forum des Associations du Chesnay, lors de la fête des Chênes Verts, les 15 et 16 septembre ; vous pourrez y prendre vos inscriptions.

Inscriptions au Club Ars :

à partir du 17 septembre (du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h).

Reprise des cours : à partir du lundi 2 octobre.

Jacques CAULIER - Françoise LERIDON



Informatique sur PC (quatre niveaux : World, Excel, Internet, Acces) - **Piano** - **Atelier mémoire** - **Aquarelle** - **Dessin et Peinture** adultes et enfants - **B.D.** - **Peinture sur bois** - **Confection** d'abat-jour - **Restauration** de céramiques - **Réfection** de sièges - **Art Floral** - **Bridge** (cours, parties libres, tour-

Permanences : Lundi au vendredi :
10 h à 12 h. & 14 h à 18 h.
Résidence Auteuil-Trocadéro
Le Chesnay

☎ / Fax. : **01 39 54 43 47**

email: club.ars@wanadoo.fr

CPH
IMMOBILIER

VENDRE, ACHETER, LOUER,
faire GERER votre bien

**ACHAT
VENTE
LOCATION
GESTION**

Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE
78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94

CPH Immobilier a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2
78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94

CPH Immobilier c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un service Gestion-Location et un service location tous deux performants et qui vous décharge de tous soucis.

CPH Immobilier est incontournable à Parly 2.

3615 : CPH IMMO

www.parly2.com/parly2/vivre/immo.html

Email: reseau.immobilier@cph.fr

La Lettre de Parly 2

Éditée par l'Association **PARLY.COM** :
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex
Tél. : 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44
Email : parlycom@parly2.com - Site : www.parly2.com

Président : M. Pradaud, Directeur de la publication.

Vice-Président délégué : J.F. Peumery, Directeur de la rédaction.

Ont également participé à la réalisation de ce numéro : J. Caulier, F. Léridon, J.M. Menu, C. Rich, L. Sauvée, M. Texier.

Photos : M. Bayart, N. Broquin, Centre Commercial de Parly 2, Club Ars, Mairie du Chesnay.

Dessins humoristiques : D. Lizambard.

Publicités : C.G.P.G, CPH IMMOBILIER, ELYO, Groupe Miège, SURNETT - AIR CLEAN

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 :
Création, maquette, réalisation, impression,
mise sous film de La Lettre.



Parly 2,
Membre
de
P.U.S.G.C.